



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION MEDIATION ET EDUCATION

Procès-Verbal n° 4
Réunion du 07 11 2022
(Présentiel et Visio partiel)

Animateur : M. Boubakar HAMDANI

Présent(e)s : Mme LEGRAS, MM. BONNEFOUS, TCHENQUELA, GUERFI (CD),
COUTARD, KNOEPFLI, KIANPOUR

Excusés : MM. COZETTE, DUNATTE (CD), ADREF

Absent :

-
- La CDPME fait un réajustement par rapport aux dates de formation RPS qui, pour des raisons logistiques, auront lieu au siège du District.
Les nouvelles dates retenues sont les 28 novembre 2022 et 05 et 12 décembre 2022. Un courrier sera envoyé aux clubs.
 - M. HAMDANI fait un retour sur les matchs sensibles qui ont été organisés. Un incident avec des spectateurs a été soulevé.
M. HAMDANI explique qu'il s'est entretenu avec le Président et expose à la commission la teneur de l'entretien.
La CDPME propose de rencontrer le Président pour voir comment la commission peut aider le Président à solutionner le problème.
 - La Commission revient sur un match à organiser en jeunes entre deux clubs et reprend la décision à la suite d'un erratum dans le PV N°2.



- La CDPME échange sur les conditions du déroulement des rencontres entre les clubs.
- Suite au débat, la commission décide que les compétitions sont gérées par les clubs et qu'ils leur appartiennent d'organiser les rencontres à domicile, et d'en assurer pleinement la sécurité.
La CDPME sera à disposition pour aider les clubs à organiser et mettre en œuvre l'évènement.
- La Comité directeur recevra les clubs concernés pour leur donner la position du District.

Prochaine réunion de la CDPME 21/11/2022 à 18h30 au District 92

L'animateur de la commission



Le secrétaire de la Commission

